

3 mars 2022

(22-1995)

Page: 1/5

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

**MESURES PRISES CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DE
L'ACCORD DE L'OMC SUR L'APPLICATION DES
MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES**

RENSEIGNEMENTS PRÉSENTÉS PAR L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE
COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE (IICA)

La communication ci-après, reçue le 3 mars 2022, est distribuée à la demande de l'IICA.

Les organisations ayant le statut d'observateur auprès du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (Comité SPS) de l'OMC sont invitées à présenter des rapports sur les activités qu'elles ont menées pour favoriser la compréhension et la mise en œuvre de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS). L'IICA souhaite donc présenter quelques initiatives et activités jugées pertinentes pour les travaux du Comité.

1 APPUI AUX FORUMS MULTILATÉRAUX DANS LE DOMAINE SPS

1.1 Colloques du Codex Alimentarius

1.1. En collaboration avec le Bureau du Codex aux États-Unis et le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA), l'IICA continue d'aider ses pays membres à participer activement au Codex Alimentarius, grâce à un programme annuel de colloques pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CCLAC), l'Afrique (CCAFRICA) et les États-Unis. À l'occasion de ces colloques, des représentants des régions concernées (soit 43% des membres du Codex) discutent et échangent des vues sur les différents points à l'ordre du jour de chacune des réunions officielles du Codex Alimentarius. Ces rencontres motivent les pays en développement et les aident à participer plus activement, au niveau individuel comme au niveau régional. Les colloques les plus récents ont été les suivants:

- février 2022, pour la cinquante-deuxième session du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH52);
- novembre 2021, pour la quarante-deuxième session du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU42).

1.2. Ces activités ont permis aux délégués des deux régions concernées et des États-Unis d'analyser des questions présentant un intérêt commun et d'élaborer des stratégies de participation régionale avant la tenue des réunions des comités du Codex.

1.2 Activités récentes du Groupe interaméricain de coordination de la protection des végétaux (GICSV)

1.3. Le GICSV est une structure de collaboration pour les organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV) des pays des Amériques et des Caraïbes (CAHFSA, CAN, COSAVE, NAPPO et OIRSA). Il s'agit d'un mécanisme de coordination et de coopération pour tout le continent en matière de protection agricole, dans l'esprit de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV). Le GICSV a été créé dans le but de promouvoir des actions conjointes visant à prévenir l'introduction et la propagation de parasites pour les végétaux, produits végétaux et autres articles réglementés, ainsi qu'à favoriser l'adoption de mesures appropriées pour leur contrôle.

1.4. L'IICA assure le secrétariat technique du GICSV à titre permanent et héberge actuellement son [site Web](#). Ces dernières années, il y a eu de nombreuses activités, et un programme de travail axé sur le renforcement institutionnel, la coordination et les principales questions phytosanitaires émergentes. Le GICSV élabore des plans de travail biannuels et a établi des groupes de travail sur des sujets pertinents – certification électronique (ePhyto), mouche des fruits, HLB, *Tuta Absoluta*, orthoptères et FOC R4T. Les activités les plus récentes des groupes de travail sont les suivantes:

- février 2022, séminaire en ligne "[Échantillonnage fondé sur les risques – RMF: outils disponibles et leur utilisation](#)";
- février 2022, atelier "[Utilisation de la télédétection pour lutter contre les orthoptères](#)".

2 NORMES INTERNATIONALES ET REGLEMENTATION SPS

2.1 Séance stratégique sur les Lignes directrices de l'OIE

2.1. Afin d'améliorer la coordination et de promouvoir une formulation plus harmonisée des observations sur les chapitres du Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE, l'IICA a organisé en décembre 2021 la quatre-vingt-dixième édition (en ligne) de sa séance stratégique en collaboration avec l'USDA, qui l'a parrainée. Au total 64 vétérinaires de 21 pays des Amériques ont participé.

2.2 Projet – Harmonisation des procédures d'homologation des pesticides et des limites maximales de résidus pour la région andine et l'Amérique centrale

2.2. Donnant suite aux renseignements fournis en juillet 2021 ([G/SPS/GEN/1965](#)), l'IICA continue à mettre en œuvre le projet d'harmonisation des procédures d'homologation des pesticides chimiques à usage agricole (PQUA), biopesticides et limites maximales de résidus (LMR), avec le soutien technique et financier du FAS de l'USDA.

2.3. Pendant la période considérée, une formation en 11 modules sur les bases de l'homologation a été dispensée pour des fonctionnaires nouvellement engagés ou inexpérimentés (Bolivie, Équateur, Pérou et Colombie). Cette formation a été mise en place en collaboration avec le Secrétariat de la Communauté andine.

2.4. Par ailleurs, des progrès ont été réalisés dans la rédaction de règlements régionaux pour les pays du Système d'intégration économique centraméricain (SIECA) – Panama, Costa Rica, Nicaragua, El Salvador, Honduras et Guatemala. La République dominicaine a également été associée au processus. Les textes en préparation portent sur les trois thèmes fondamentaux du projet (homologation PQUA, biopesticides et LMR), mais des travaux sont aussi en cours pour incorporer de nouveaux thèmes comme les systèmes d'avertissement rapide et les programmes de surveillance.

2.3 Onzième Fonds européen de développement (FED) – Projet SPS

2.5. Les actions que prévoit ce projet SPS visent à renforcer les systèmes de santé agricole et de sécurité sanitaire des produits alimentaires dans la région du CARIFORUM. Pendant la période considérée, les initiatives suivantes ont été prises pour renforcer le cadre réglementaire en matière SPS et les capacités des secteurs public et privé concernant le respect des prescriptions SPS:

- octobre 2021 – Renforcement des capacités visant à protéger les États-Unis et les Caraïbes des incursions de parasites – Phase II. Cette activité avait pour but de développer des ressources utiles pour renforcer la capacité de la région à protéger les frontières contre les parasites prioritaires. Trois produits ont ainsi été élaborés:
 - Plan d'intervention d'urgence au niveau national pour les pays des Caraïbes - Chancre des agrumes;
 - Plan d'intervention d'urgence au niveau national pour les pays des Caraïbes – Lépreuse des agrumes;
 - Lignes directrices pour l'élaboration de simulations qui serviront à évaluer la capacité des pays à réagir aux incursions de parasites.

- octobre 2021 – Élaboration de politiques régionales et nationales en matière de santé agricole et de sécurité sanitaire des produits alimentaires.
 - o Une politique et un plan d'action au niveau régional, et un cadre politique national, ont été validés pour approbation par le Conseil du développement commercial et économique (COTED).
 - o Un document d'information a aussi été rédigé: il servira à sensibiliser les décideurs à l'importance des politiques en la matière pour améliorer le respect des prescriptions SPS.

- décembre 2021 – Mise en ligne du portail d'information sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires "Enhancing food safety capacity of Micro and Small Enterprises (MSEs) through the use of information and communication technology in selected Caribbean Countries" (Barbade, Dominique, Guyana, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, et Trinité-et-Tobago). Cette initiative devrait contribuer à:
 - o améliorer la capacité des micro et petites entreprises à se conformer aux normes de sécurité sanitaire des produits alimentaires sur les marchés locaux et régionaux;
 - o favoriser le partage des connaissances, la constitution de réseaux et la collaboration entre entreprises;
 - o accroître l'utilisation des technologies numériques pour l'agriculture par les micro et petites entreprises dans les pays ciblés.

- février 2022 – Renforcement législatif (Belize, Guyana et Sainte-Lucie). Cette activité avait pour but d'aider les pays à améliorer leur législation dans les domaines de la santé des végétaux et des animaux, de la sécurité sanitaire des produits alimentaires et de la pêche. Dans chaque pays, la législation existante a été examinée, et plus d'une dizaine de réunions avec les parties prenantes ont été organisées entre octobre 2021 et février 2022.
 - o Belize – Règlements relatifs à un projet de loi sur la santé avicole, et examen et avis pour la mise à jour du projet de loi sur la santé des espèces aquatiques.
 - o Guyana – Mise à jour du projet de loi sur la pêche, élaboration d'une réglementation phytosanitaire générale, et projet de loi sur l'enregistrement, l'identification et la traçabilité des cultures et du bétail.
 - o Sainte-Lucie – Réglementation phytosanitaire et projets de loi sur la santé animale.

3 AUTRES ACTIVITES

3.1 Développement des connaissances sur l'ampleur des résidus de pesticides dans les cultures

3.1. L'IICA continue de mener, avec la *Fundación de Usos Menores*, des études sur l'ampleur des résidus de pesticides dans les cultures. Ce projet est mis en œuvre au Costa Rica, au Panama, en Colombie, en Équateur et au Pérou, et l'intention est de l'élargir à de nouveaux pays, cultures, parasites et pesticides, afin d'augmenter le renforcement des capacités des pays latino-américains dans la préparation de ces études, ainsi que de fournir davantage de renseignements nécessaires au Codex Alimentarius pour établir de nouvelles LMR. À court terme, il est prévu d'aider la *Fundación de Usos Menores* à préparer un atelier pour l'Amérique latine et les Caraïbes, afin de mettre en place un nouveau système d'établissement des priorités et de pouvoir ainsi progresser dans ce domaine important.

3.2. Avec ces initiatives, l'IICA soutient ses pays membres en association avec les organisations internationales et les pays coopérants pour améliorer les cadres réglementaires, renforcer les capacités techniques des fonctionnaires et soutenir les travaux réalisés dans les enceintes multilatérales.

3.2 Coopération technique pour la mise en œuvre du concept "Une seule santé"

3.3. L'IICA a soutenu le processus d'intégration du concept "Une seule santé" dans les activités du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, y compris la production d'un [document conceptuel](#) et le dialogue indépendant "L'approche "Une seule santé" et le commerce international – Éléments de base pour la transformation des systèmes alimentaires". Le dialogue avait pour but de

comprendre comment l'approche "Une seule santé", y compris la santé des sols et le commerce international, peut contribuer à la transition vers des systèmes alimentaires plus durables. Au total 86 personnes ont participé, dans un cadre propice à la discussion et à la réflexion critique concernant les approches intégrées (une seule santé, la santé des sols) et le commerce international.

3.4. Pour la région andine, des priorités nationales et régionales ont été définies et des domaines de travail potentiels ont été identifiés pour 2022. L'IICA a financé 5 réunions nationales, 2 ateliers régionaux et 26 conférences, pour 900 personnes au total, avec la participation d'institutions publiques et privées des secteurs de la santé publique, de l'environnement et de l'agriculture. Les résultats ont fait l'objet de la publication suivante: "[Fortalecimiento de los servicios SAIA en la Región Andina \(Bolivia, Colombia, Ecuador, Perú y Venezuela\) incorporando la aplicación práctica del concepto de Una Salud](#)".

3.5. Dans le cadre d'une initiative de coopération technique financée par l'IICA, "Défense contre les futures zoonoses dans les Amériques: évaluation et réduction des risques sur les marchés d'animaux vivants", deux évaluations ont été préparées pour le Mexique et le Brésil, ainsi qu'une proposition de directive réglementaire et de formation pour le Brésil.

3.3 Peste porcine africaine

3.6. Dans le cadre de GF-TADs, l'IICA a mené des actions de formation sur la prévention de la peste porcine africaine (PPA) dans les pays d'Amérique et des Caraïbes, qui en sont toujours exempts. Une coordination est en cours de mise en place avec différents organismes internationaux et régionaux (OIE, FAO, CVP, CAN, CAFHSA, CaribVET, OIRSA, USDA, COPEG).

3.7. À ce jour, 5 webinaires ont été organisés, pour un total d'environ 800 participants venus de plus de 25 pays. Conformément à la Résolution n° 535 du Conseil interaméricain de l'agriculture, des mesures ont été prises en priorité pour renforcer les services vétérinaires officiels, en particulier en ce qui concerne les capacités techniques, la gestion des risques et la communication, ainsi que la mise à jour et l'amélioration des plans d'urgence. On peut citer notamment le cours en ligne sur les maladies transfrontalières et la PPA, conçu avec un appui USDA/APHIS et Iowa State University, ainsi que les 4 cours en ligne pour l'Amérique centrale, les pays andins, l'Amérique du Sud et les Caraïbes, dont ont bénéficié plus de 500 professionnels.

3.8. Pour 2022, des formations concernant la PPA ont déjà commencé, avec un premier webinaire sur les mécanismes et politiques de compensation, abordant notamment l'expérience de l'Espagne, de l'Afrique, de l'Asie et de la République dominicaine face à la flambée actuelle.

3.9. Des webinaires sont déjà prévus pour le prochain semestre sur des sujets comme les mesures d'urgence en cas de confirmation de la présence de PPA, la législation et les dispositifs d'intervention, les risques et la communication en situation de crise.

3.4 Résistance aux antimicrobiens

3.10. En partenariat avec le FAS/USDA, l'IICA élabore des plans de surveillance dans le domaine agroalimentaire et agricole en ce qui concerne la résistance aux antimicrobiens pour divers pays des Amériques et des Caraïbes. À ce jour, une assistance technique a ainsi été fournie aux pays suivants: Brésil, Équateur, Chili, Jamaïque, Belize, Costa Rica, Paraguay et République dominicaine.

3.11. De même, l'IICA s'est employé à fournir une coopération technique pour la mise en œuvre de plans de surveillance de la résistance aux antimicrobiens, ainsi que la conception et le déploiement de projets pilotes, dans le cadre d'un jumelage qui comprend des conseils techniques aux pays sur le diagnostic, l'interprétation des résultats, l'élaboration de plans de surveillance pilotes et la certification de laboratoires pour développer des capacités de diagnostic. En même temps, un cours en ligne a été mis au point sur les normes de laboratoire CLSI concernant le diagnostic et l'interprétation des résultats en matière de résistance aux antimicrobiens.

3.12. Enfin, plusieurs séminaires tournés vers l'avenir ont été mis au point; en sont ressortis des plans d'action pour le secteur privé quant au développement d'interventions sur la résistance aux antimicrobiens, élaborés par consensus avec différents organismes publics et privés qui contribuent à atténuer l'impact de ce phénomène dans le secteur primaire.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Ana Marisa Cordero (ana.cordero@iica.int).

Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)
Santé agricole et sécurité sanitaire des produits alimentaires
<http://www.iica.int>
